



UNSa Justice

secretariat.federation@ufap.fr

MOBILITE DES CPIP : La DAP, avec la complicité de la C.G.T, acte un recul social majeur !

Pantin, le 21 mars 2025

Hier se tenait à la DAP, le CSA AP examinant pour une dernière fois **le projet de note relatif à la mobilité des C.P.I.P.** En propos liminaires, **l'UFAP UNSa Justice** a appelé une dernière fois la DAP à retrouver la raison et à **arrêter sa stratégie du rouleau compresseur !**

Dans le cadre de la mobilité des C.P.I.P, la DAP fait donc le choix de revenir sur la priorité accordée aux personnels justifiant de C.I.M.M pour les postes DROM-COM, au profit d'une cotation minimaliste (*3 points forfaitaires de CIMM+ 7 points supplémentaires par année révolue à compter de la date de titularisation*) ne garantissant rien le retour des personnels ultra-marins sur leur territoire. **Le rejet de cette mesure injuste par la très grande majorité des organisations syndicales du CSA AP aurait dû convaincre l'administration de la nécessité de revoir sa position !**

L'UFAP UNSa Justice a porté avec détermination des amendements visant à faire plier une DAP, bien campée sur ses positions ! C'est donc forte de ses convictions, que **l'UFAP UNSa Justice** a demandé le vote de l'amendement suivant : **l'attribution d'une bonification de 200 points aux personnels originaires d'Outre-Mer, entraînant de facto, une réelle priorité.** Rejoint par deux des O.S du CSA AP (*F.O et le SPS*), **le DAP a pourtant fait le choix de rejeter tous les amendements visant à garantir un retour des CPIP ultra-marins vers leurs territoires d'origine !**

La D.A.P s'arc-boute donc à maintenir son toilettage des règles de mobilité des C.P.I.P au détriment de la reconnaissance de la priorité à nos collègues ultra-marins ! **HONTEUX ! Et cela, avec la complicité de la CGT (CGT IP et CGT Pénitentiaire), qui durant toute cette instance, a fait, soit le choix du silence ou de l'ABSTENTION !**

C'est scandaleux de constater, que pour cette organisation, **la priorité ultra-marine ne représente ni une revendication, ni un combat, mais simplement une manne électorale...** Le discours tenu aux personnels ultra-marins est tout simplement **un mensonge inqualifiable ! L'UFAP UNSa Justice dénonce cette duperie indigne qui fera des personnels ultra-marins les grands perdants de toute cette affaire !**

In fine, c'est donc un texte **porteur de recul social qui** a été proposé au vote des Organisations Syndicales du CSA-AP. C'est donc fidèle à ses valeurs que **l'UFAP UNSa Justice**, a voté **CONTRE** ce texte !

| UFAP | FO | SPS | CGT |
|----------|----------|----------|--------------------------------------|
| 4 CONTRE | 4 CONTRE | 1 CONTRE | 1 Abstention (pas pris part au vote) |

L'abstention de la C.G.T permet à l'Administration de faire passer son texte et acte donc un recul social majeur, la fin de la priorité ultra-marine pour les C.P.I.P !

Pour l'UFAP UNSa Justice
Le Secrétaire Général, Emmanuel CHAMBAUD
Le Secrétaire National Simon Pierre LAGOUCHE

